



Kiwi

N°11
26/04/2018



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

FDGDON 47

e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°11 du 26/04/2018 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller attentivement.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la migration des jeunes larves est en cours.

• Stades phénologiques

En Lot-et-Garonne, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 51) pour l'ensemble des variétés.



« Boutons floraux dégagés »

Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Les conditions sèches ont freiné les écoulements d'exsudats, on observe actuellement des exsudats rougeâtres, des dessèchements de végétation et quelques nécroses foliaires.



Nécroses foliaires

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)



Dessèchement

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

Les conditions pluvieuses annoncées à partir de cette fin de semaine sont favorables à la bactérie.

Les parcelles sont à surveiller attentivement.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...) et protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Cochenille blanche du mûrier**

En parcelles de références, des pontes sont présentes sous les boucliers et des larves mobiles sont observées. La période de migration des jeunes larves est en cours.

La gestion des parcelles, à cette période de l'année, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

Evaluation du risque

La période à risque est en cours.

Mesures prophylactiques : L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par broyage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

- **Punaises phytophages**

La reprise d'activité des punaises est en cours, quelques adultes ont été observés en parcelles de kiwis.



Halyomorpha halys

(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)



Rhaphigaster nebulosa

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)



Nezara viridula

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : des cantharides, des syrphes et des coccinelles.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".